



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme de bourses vise le recrutement de certains professionnels et techniciens de la santé et des services sociaux désirant œuvrer dans les régions éloignées.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

Le programme de bourse vise à :

- Soutenir les établissements de santé et de services sociaux de Santé Québec afin d'améliorer l'attraction, la rétention et la disponibilité de la main-d'œuvre à travailler dans le milieu de la santé;
- Offrir un soutien financier aux étudiants sélectionnés pour la dernière ou les deux dernières années de leur formation en contrepartie d'un engagement à exercer leur profession dans l'établissement de santé et de services sociaux de Santé Québec des régions éloignées visées qui les auront parrainés.

ÉTABLISSEMENTS VISÉS

- Bas-Saint-Laurent (01);
- Abitibi-Témiscamingue (08);
- Côte-Nord (09);
- Nord-du-Québec (10);
- Gaspésie (11);
- Îles-de-la-Madeleine (11).
- **Les laboratoires de biologie médicale** en plus de ceux de tous les établissements de santé et de services sociaux de Santé Québec des régions énumérées ci-dessus :
 - Abitibi-Témiscamingue, sous la responsabilité du Centre universitaire de santé McGill (CUSM);
 - Côte-Nord, sous la responsabilité du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
 - Nord-du-Québec, sous la responsabilité du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean;
 - Îles-de-la-Madeleine, sous la responsabilité du CHU de Québec.
- **Centre de la protection de l'enfance et de la jeunesse de Chibougamau** (Nord-du-Québec), sous la responsabilité du CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

TITRES D'EMPLOI CONCERNÉS

- Travailleurs sociaux;
- Psychologues;
- Psychoéducateurs;
- Criminologues;
- Sexologues;
- Agents de relations humaines;
- Ergothérapeutes;
- Physiothérapeutes;
- Audiologistes;
- Orthophonistes;
- Technologistes médicaux (laboratoires de biologie médicale) ;
- Infirmiers et infirmières techniciennes ou cliniciennes ;

D'autres titres d'emploi pourraient s'ajouter s'ils sont identifiés comme étant en grande difficulté dans le cadre de la planification de la main-d'œuvre.

ADMISSIBILITÉ

Tous les candidats souhaitant obtenir une bourse doivent :

- Détenir un statut de citoyen canadien ou de résident permanent et demeurer au Québec;
- Présenter une demande avant d'entamer la dernière année ou les deux dernières années de leur formation, en vue d'occuper un titre d'emploi prévu à la nomenclature des titres d'emploi, des libellés, des taux et des échelles de salaire du réseau de la santé et des services sociaux donnant accès à la profession visée;
- Être inscrits et acceptés dans un programme d'études à temps complet dans un établissement d'enseignement reconnu par le gouvernement du Québec, et non disponible dans la région éloignée où le candidat souhaite s'engager à travailler;
- Poursuivre l'ensemble du programme d'études à temps complet.

Informations complémentaires :

- Si des bourses demeurent disponibles, un candidat suivant sa formation dans une région différente de celle où il souhaite s'engager à travailler après celle-ci pourrait être admissible à une bourse, même si le programme de formation est offert dans la région visée par l'engagement. Dans ce cas, le candidat devra fournir à l'établissement éligible, une preuve de son admission au programme de formation indiquant le lieu de la formation (adresse et région).
- La présente bourse peut être combinée à d'autres programmes de bourses du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), sauf lorsque ces derniers prévoient également des montants associés à un engagement en région éloignée, isolée ou en point de service éloigné. Les années d'engagement liées aux conditions d'octroi de chaque bourse ne sont pas cumulatives.

EXIGENCES LIÉES À LA BOURSE

Le candidat qui obtient la bourse s'engage à :

- Travailler pendant une période minimale de trois (3) années dans un établissement visé, situé dans l'une des régions éloignées citées plus haut;
- Offrir et respecter une disponibilité conforme aux dispositions locales des conventions collectives et adaptée aux besoins de l'établissement avec lequel il a signé une entente, et ce, dès la fin de ses études pour lesquelles il a obtenu la bourse;
- Fournir les documents suivants :
 - Une preuve d'admission au programme d'études, indiquant le lieu et l'adresse de la formation (s'il y a lieu);
 - Le diplôme officiel attestant la réussite du programme d'études;
 - Le permis d'exercice, le cas échéant.

Information complémentaire

Les établissements de Santé Québec comptent plusieurs installations. Par conséquent, la personne qui s'engage à y travailler à la suite de sa formation pourrait être affectée dans l'une ou l'autre des installations relevant de l'établissement choisi.

VERSEMENT DE LA BOURSE

L'établissement de santé et de services sociaux de Santé Québec doit transmettre aux boursiers les dates de versement avant le début des paiements. Sauf indication contraire, il doit attendre la confirmation de Santé Québec avant de procéder à la remise des bourses aux étudiants sélectionnés, ce qui peut entraîner certains délais.

BOURSES ATTRIBUEES

- Un étudiant qui présente une demande pour sa dernière année d'études peut bénéficier d'une bourse de 15 000 \$;
- Un étudiant qui présente une demande de bourses pour ses deux dernières années d'études peut bénéficier d'une bourse de 30 000 \$.

Pour chacune des bourses versées, la contribution du MSSS est de 12 000 \$ par année et celle de l'établissement pour lequel l'étudiant s'est engagé est de 3 000 \$ par année.

EN CAS D’ABANDON OU D’ÉCHEC DES ÉTUDES

Exemples de situations possibles	Effet
Abandon ou échec du programme d'études en cours de formation	Remboursement du total des sommes reçues au moment de l'abandon.
Candidat dont l'établissement d'enseignement désire mettre fin à la formation pour des agissements jugés fautifs	Remboursement du total des sommes reçues au moment de la fin de la formation.
Candidat en formation ou diplômé dont l'établissement de santé et services sociaux ne désire pas retenir les services pour motifs fautifs de la part du candidat	Remboursement des sommes reçues jusqu'au moment de la rupture du contrat.
Candidat dont l'établissement désire mettre fin à la période de probation ou congédiement pendant la période d'engagement	Remboursement du total des sommes reçues jusqu'au moment de la rupture du contrat, au prorata du temps travaillé.
Candidat qui démissionne pendant la période d'engagement	Remboursement des sommes reçues au prorata du temps restant à sa période d'engagement.
Autres cas	Voir l'établissement parrain.

Note : Toute absence de plus de (30) jours prolonge la période d'engagement de l'employé d'une durée équivalent à celle de l'absence.



IDENTIFICATION

Nom : _____ Prénom : _____

Citoyenneté canadienne ☐ Oui ☐ Non Statut de résidence permanente ☐ Oui ☐ Non

Adresse : _____ Numéro d'assurance sociale : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Courriel personnel : _____ Courriel autre : _____
(obligatoire)

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT À FOURNIR DES SERVICES

Je soussigné(e), _____, déclare faire une demande pour l'obtention d'une bourse d'études offerte par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le diplôme prévu audit programme de bourses. Je déclare que je réussirai mon programme de formation, ainsi que l'examen de l'Ordre le cas échéant, pour lequel j'ai obtenu ma bourse d'études.

Montant de la bourse octroyée pour ce programme :

En recevant la bourse demandée, je m'engage au terme de ma formation, à fournir une disponibilité conforme aux dispositions locales des conventions collectives et adaptée aux besoins de l'établissement de santé et de services sociaux de Santé Québec avec lequel j'ai signé une entente, et ce, pour un minimum de **trois (3) années**.

Si je manque à mon engagement, je m'engage à rembourser à l'établissement de santé et de services sociaux de Santé Québec, selon les modalités prévues, le montant total de la bourse ou la partie de ce montant calculée proportionnellement au temps où je n'aurai pas fourni les services pour lesquels je me suis engagé(e) ou d'un manquement à mon engagement.

PROTECTION ET AUTORISATION D'ÉCHANGE DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

En remplissant et signant ce formulaire, je consens à ce que Santé Québec recueille mes renseignements personnels pour traiter ma demande de bourse d'études et au suivi de ma période d'engagement. De plus, j'autorise Santé Québec, le MSSS, le ministère de l'Éducation, les établissements d'enseignement reconnus par le gouvernement du Québec, les ordres professionnels concernés ainsi que tout autre organisme impliqué dans le cadre du programme de bourses, à s'échanger mutuellement les renseignements me concernant et dont la communication est nécessaire à l'évaluation, à l'application et au respect de cet engagement.

CHANGEMENT D'ADRESSE OU DE SITUATION PARTICULIÈRE

Je m'engage à aviser l'établissement de santé et de services sociaux de Santé Québec dans les 30 jours de tout changement d'adresse de ma résidence, d'abandon de la formation ou de suspension de celle-ci, et ce, à partir de la date de signature des présentes jusqu'à la fin de la période prévue à mon engagement.

SIGNATURES

Signé à : _____ Le : _____

Signature du candidat: _____

Signature du représentant autorisé de l'établissement de Santé Québec : _____

Nom en lettres moulées

Date